

## **Création d'un Fonds Commun de Placement à Risque FCPR-F.P.PME**

Le Collège du Conseil du marché financier, réuni le mercredi 17 mars 2010, a octroyé son agrément pour la constitution du fonds commun de placement à risque d'un montant de 25 millions de dinars, dénommé « **FCPR-F.P.PME** » et ce, au vu de la demande présentée conjointement par la société "SAGES SA" en sa qualité de gestionnaire et la Société tunisienne de banque "STB" en sa qualité de dépositaire.

Ce fonds a pour objet la contribution au renforcement de la structure financière des petites et moyennes entreprises.